RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des Cités Unies

59040 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 16 septembre 2020

Délibération n° 11-2020

PREFECTURE DU NORD

29 SEP. 2020

ARRIVEE

Objet : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SCARPE AVAL

Le 16 septembre deux mille vingt à neuf-heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER.

Étaient présents :

Titulaires: 30

AMROUNI Karim, BALY Stéphane, BORREWATER Michel, BOS Alain, CIETERS Marie, DEBEER Bernard, DELCOURT Philippe, DELEBARRE Patrick, DELEPAUL Michel, DENDIEVEL Stanislas, DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, DESMET Rodrigue, DUCROCQ Jacques, DUMORTIER Benjamin, DUPONT Michel, DURAND Eric, FOUTRY Luc, GARCIN Alexandre, GEENENS Patrick, GRAS Christophe, HOTTIN Arnaud, LECLERCQ Alain, MARCY Louis, MASSE Elisabeth, MASSON Jean-Gabriel, MAZZOLINI Sylvie, MONNET Luc, MOREAUX Maryse, ROUCOU José, VERCAMER Francis,

Suppléants: 6

ANDRIES Jean-Philippe, CAMBIEN Alain, LEFEBVRE Joseph, MANIER Didier, MAYOR Gérard, PROKOPOWICZ Charles-Alexandre

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel MASSON

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 10 septembre 2020

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Quartorze communes de la Communauté de communes Pévèle Carembault (Aix, Auchylez-Orchies, Bachy, Bersée, Bouvignies, Beuvry-la-Forêt, Coutiches, Moncheaux, Monsen-Pévèle, Mouchin, Nomain, Landas, Orchies et Saméon), appartenant au territoire du SCOT de Lille Métropole, sont concernées par le périmètre administratif Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe Aval, approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2009.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), qui pilote l'élaboration du SAGE, a pour mission de :

- suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE ;
- émettre des avis sur les dossiers ayant un impact sur l'eau ;
- accompagner, en lien avec les services de l'État, les communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE;
- impulser des projets et coordonner les acteurs locaux ;
- veiller à la diffusion des orientations du SAGE.

La CLE est composée de trois collèges composés comme suit :

- au moins 50% des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- au moins 25% des représentants des usagers ;
- au plus, 25% de représentants de l'État et de ses établissements publics.

Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole est membre de la CLE.

Il est demandé au Syndicat mixte du SCOT de désigner un représentant à la CLE.

Aux termes de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, ce représentant du Syndicat mixte est désigné au scrutin majoritaire.

Conformément à l'article R.212-30 du code de l'environnement, ce représentant sera proposé à Monsieur le Président de l'Association des Maires du Nord afin qu'il puisse être nommé, par arrêté préfectoral, membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe Aval.

Le Comité syndical désigne Monsieur Michel DUPONT comme représentant du Syndicat mixte du SCOT à la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Adoptée à l'unanimité

Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole